

	
Délibération n° 25	Conseil Municipal du Lundi 10 juin 2024
Direction des Ressources Humaines	Domaine de compétence : 4-1 Personnel titulaire et stagiaire de la Fonction Publique Territoriale
<p>Le Lundi Dix Juin deux mille vingt quatre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence de Monsieur le Maire.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 31/05/2024</p> <p>Membres présents : 19</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 6</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 2</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 6</p> <p>Nombre de votants : 25 puis 23 (Mme DELSAUX Dominique quitte la séance à 18 h 55)</p> <p>Affiché le 13/05/2024</p> </div>	<p>Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX Adjoints, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Lyllane DUFOUR, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Philippe RAMET, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Coralie PRUVOST, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur René BONVOISIN, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE. Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Nathalie TILLIER à Madame Aurore WACOGNE, Madame Christelle BEURAIN à Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Laurence PLAISANT à Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN à Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Frédéric CADET à Madame Dominique DELSAUX, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE.</p> <p>Absent (s) excusé (s) : Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN.</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Madame Marine NEMPONT, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRE et Monsieur Xavier BRASSART.</p> <p>Votants : 25 puis 23 (Madame Dominique DELSAUX quitte la séance à 18 h 55)</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Aurore WACOGNE</p>
<p>Objet : Mise à jour du tableau des effectifs du Port de Plaisance de la Ville d'Étaples-sur-mer</p>	
<p>Rapporteur : Bernard WAUQUIER, Adjoint.</p>	
Synthèse de la délibération :	Mise à jour du tableau des effectifs du Port de Plaisance de la Ville d'Étaples-sur-mer

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L 313-1,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisation les grades s'y rapportant pris en application des articles L 411-1 à L 411-9 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu le tableau des effectifs du Port de Plaisance de la Ville d'Étaples-sur-mer,

Vu la consultation en date du 28 mai 2024 de la Commission municipale n° 2 « Piloter un service public de qualité »,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 6 juin 2024,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il est indispensable de mettre à jour le tableau des effectifs du Port de Plaisance de la Ville d'Étaples-sur-mer en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De supprimer du tableau des effectifs du Port de Plaisance de la Ville d'Étaples-sur-mer :

- o **1 emploi permanent à temps non complet (31h30/35)** dans le grade d'adjoint administratif territorial.

Filière : Administrative

Catégorie : C

Cadre d'emploi : Adjoints administratifs territoriaux

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} août 2024 :

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 0

- o **1 emploi permanent à temps complet** dans le grade d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Filière : Technique

Catégorie : C

Cadre d'emploi : Adjoints techniques territoriaux

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} août 2024 :

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 0

- De créer au tableau des effectifs du Port de Plaisance de la Ville d'Étaples-sur-mer :

- o **1 emploi permanent à temps complet** dans le grade d'Agent de Maîtrise

Filière : Technique

Catégorie : C

Cadre d'emploi : Agents de Maîtrise territoriaux

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} juillet 2024 :

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

- D'adopter le tableau des effectifs du Port de Plaisance de la Ville d'Étaples-sur-mer modifié et annexé à la présente délibération.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget annexe « Port de Plaisance » de la Ville d'Étaples-sur-mer.

La délibération est adoptée par 23 voix pour.

Vu pour être affiché le 13 Juin 2024 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

ÉTAT DU PERSONNEL AU 01/08/2024
PORT DE PLAISANCE

GRADES OU EMPLOIS	CATÉGORIES	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET				TOTAL	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGÉTAIRES EN ETPT			
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	AGENTS TITULAIRES A TEMPS COMPLET	AGENTS TITULAIRES A TEMPS NON COMPLET		AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL		
FILERE ADMINISTRATIVE		1	0	0	1	1	0	0	0	1,00
Attaché Hors Classe	A	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attaché	A	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rédacteur Principal de 1ère Classe	A	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rédacteur Principal de 2ème Classe	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rédacteur	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint administratif territorial	C	1	0	0	1	0	0	0	0	0
FILERE TECHNIQUE		0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ingénieur Principal	A	1	0	0	1	0	0	0	0	0,00
Ingénieur	A	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Technicien Principal de 1ère Classe	A	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Technicien Principal de 2ème Classe	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Technicien	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agent de Maîtrise Principal	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agent de Maîtrise	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	1	0	0	1	0	0	0	0	0
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint technique territorial	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL GENERAL		2,00	0,00	0,00	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00	2,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
062-216203182-20240610-DEL25-100624-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2024



